

Le petit **CHAUDONNAIS**



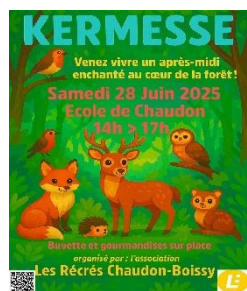
*Qui veut bon navet
Le sème en juillet*

*Quand août est bon
abondance à la maison*

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en juillet, août, septembre 2009 doivent se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans avant le 30 septembre prochain munis de leur carte d'identité et du livret de famille.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE



Les élèves seront en vacances d'été le vendredi 04 juillet au soir. A 16h30, les parents seront exceptionnellement invités à rentrer dans la cour de l'école pour admirer la fresque réalisée en commun entre les graphes, les élèves et les parents d'élèves. Bonnes vacances à tous.

La rentrée se fera le lundi 01 septembre pour l'école comme pour le centre de loisirs (pour les petites sections, rentrée sur deux jours, les 1er et 2 septembre, listes d'élèves concernés affichées à l'entrée de l'école maternelle).

L'association « les récrés Chaudon Boissy » organisera la kermesse de fin d'année le samedi 28 juin pour vivre un après-midi enchanté au cœur de la forêt (de 14h à 17h) à l'école de Chaudon.

HORAIRES DE LA MAIRIE PENDANT L'ÉTÉ

La mairie restera ouverte pendant la période estivale
mais sera exceptionnellement **fermée les mercredis 09, 16 23 et 30 juillet**
les vendredis 08, 15 et 22 août

En dehors de ces jours, les horaires restent inchangés : lundi et mercredi de 10h30 à 12h00
mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h00
et de 16h30 à 19h00

COMITE DES FETES

La randonnée pédestre se déroulera le dimanche 07 septembre de 9h à 12h. Le départ et l'arrivée se feront place Laurent Cassegrain. Comme depuis quelques années, les participants pourront sortir leur pique-nique des sacs (qui auront été pris en charge par les membres du comité des fêtes pendant la randonnée) et déjeuneront à l'étang. L'après-midi sera réservée à la détente et chacun pourra amener jeux de plein air, jeux de société et pourquoi pas une canne à pêche.



PETANQUE



Les employés communaux accompagnés de quelques bénévoles chaudonnais ont œuvré à la création de deux terrains de boules sur le terrain au-dessus de la salle des associations (ancien stand de tir). Ce nouvel espace est ouvert à tous sous conditions de respecter les lieux, de ne rien laisser sur place et de ne pas monopoliser les aires de jeux. Il est également demandé de ne pas stationner aux abords mais de laisser les véhicules sur les parkings de la salle des associations ou du citystade.

TRAVAUX

L'aménagement de la place de la Croix, débuté mi-mai continue selon le planning.

Courant septembre, le société SOGAFIM TP continuera la réfection des trottoirs rue des graviers (de la rue saint Médard jusqu'à la sortie du village)

CIVISME

Il est rappelé de ne pas laisser monter les végétaux des propriétés privées sur la voie publique (notamment sur les mâts d'éclairage public) et que chaque riverain a la responsabilité de maintenir en état de propreté les trottoirs et caniveaux devant son domicile.

Quand vous vous rendez à la déchèterie, pensez à bien fixer votre chargement dans votre véhicule pour éviter que vous n'en perdiez une partie sur le bord de la route.....

Horaires de la déchèterie de Nogent-le-Roi

LUNDI ~ MARDI ~ VENDREDI ~ SAMEDI

9 H 00 - 12 H 45 — 14 H 00 - 17 H 45

DIMANCHE 9 H 00 - 12 H 45

FERMEE LES JOURS FERIES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses.... sont autorisés

Du lundi au vendredi de 08 h30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

FETE NATIONALE

LUNDI 14 JUILLET



BANQUET POPULAIRE A 12H30 SALLE DES ASSOCIATIONS



KARAOKE OUVERT A TOUS L'APRES-MIDI



Inscription et paiement exclusivement en mairie jusqu'au 08 juillet

(Un ticket vous sera remis lors de l'inscription et devra être présenté le jour du banquet)

Pour les chaudonnais de 16 à 65 ans : 5 euros (gratuit avant 16 ans et après 65 ans)

Pour toutes les personnes hors commune 12 euros

Seuls les inscrits seront acceptés

N'oubliez pas votre verre, votre assiette et vos couverts

